

PRATIQUER LA PAIE DES GARDIENS ET EMPLOYÉS D'IMMEUBLES

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Elaborer des bulletins de paie sans erreur
Savoir renseigner efficacement les salariés, les (co)propriétaires et les gestionnaires
Détecter les irrégularités et les corriger

Public

Gestionnaires paie
Collaborateurs de cabinets comptables

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de cas pratiques
Exercices d'application sur des bulletins réels
Projection du support de formation

Pré requis

Connaître la convention collective des Gardiens, Concierges et Employés d'immeubles
Avoir des bases en paie

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Évaluation de la formation en ligne

Durée – Modalités

1 jour, soit 7 heures
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DÉTAILLÉ

1. LA DÉTERMINATION DU SALAIRE BRUT

Les composantes du salaire : minima conventionnels, salaire complémentaire, ajustement au SMIC, ancienneté, primes...

La spécificité de la paie des gardiens-concierges : présentation du bulletin, éléments à intégrer dans le brut, la question du temps de travail

La prime d'ancienneté

Le tri sélectif

L'astreinte de nuit

Le traitement des avantages en nature

2. LES ÉLÉMENTS VARIABLES

Les congés payés et le remplacement du gardien

Les autres absences : maladie, accident du travail, jours fériés,

Le cas particulier des astreintes

Les heures complémentaires et supplémentaires

3. LES CHARGES SOCIALES

Rappel sur les taux, assiettes et bases de cotisation applicables aux gardiens et employés d'immeubles

Les DSN

Le prélèvement à la source

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016